



Conseil économique et social

Distr. générale
19 février 2004
Français
Original: anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Quatrième session

Genève, 3-14 mai 2004

Point 5 e) de l'ordre du jour provisoire*

Thèmes communs devant être examinés

à chacune des sessions : travaux intersessions

État d'avancement de la documentation destinée à la réunion du Groupe spécial d'experts sur l'examen des éléments d'un mandat en vue de l'élaboration d'un cadre juridique concernant tous les types de forêts

Note du secrétariat

Résumé

La présente note rend compte de l'état d'avancement de la documentation établie par le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts à l'intention de la réunion du Groupe spécial d'experts sur l'examen des éléments d'un mandat en vue de l'élaboration d'un cadre juridique concernant tous les types de forêts. Cette documentation a pour objet d'aider les experts à exécuter les tâches que leur a assignées le Conseil économique et social dans sa décision 2003/299, où le Conseil précise aussi que la présente note ne fera l'objet ni d'un examen ni d'une négociation au cours de la quatrième session du Forum.

* E/CN.18/2004/1.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	3
II. Groupe spécial d'experts sur l'examen des éléments d'un mandat en vue de l'élaboration d'un cadre juridique concernant tous les types de forêts	2–9	3
A. Mandat	5	3
B. Réunion du Groupe spécial d'experts	6	4
C. Points de vue des États membres du Forum des Nations Unies sur les forêts et des organisations membres du Partenariat sur les forêts	7–9	4
III. État d'avancement de la documentation destinée au Groupe spécial d'experts ...	10–17	5
A. Présentation d'informations factuelles et techniques	11	5
B. État d'avancement de la mise en oeuvre	12–13	5
C. Éventail d'options	14	6
D. Autres documents	15–17	6

I. Introduction

1. Dans sa décision 2003/299, le Conseil économique et social a créé le Groupe spécial d'experts sur l'examen des éléments d'un mandat en vue de l'élaboration d'un cadre juridique concernant tous les types de forêts et décidé que le Forum des Nations Unies sur les forêts recevrait, à sa quatrième session, une note d'information sur l'état d'avancement de la documentation destinée à la réunion du Groupe spécial d'experts. Il a également décidé que cette note ne ferait l'objet ni d'un examen ni d'une négociation lors de la quatrième session.

II. Groupe spécial d'experts sur l'examen des éléments d'un mandat en vue de l'élaboration d'un cadre juridique concernant tous les types de forêts

2. Le Groupe spécial d'experts a pour mission de donner au Forum des Nations Unies sur les forêts des avis scientifiques et techniques pour ses travaux portant sur l'examen des éléments d'un mandat en vue de l'élaboration d'un cadre juridique concernant tous les types de forêts.

3. Lors de sa réunion, le Groupe spécial d'experts adoptera un rapport qu'il soumettra au Forum des Nations Unies sur les forêts à sa cinquième session. Il y consignera les principaux résultats de ses travaux – notamment ses propositions et recommandations, qui seront examinées par le Forum.

4. La date limite de présentation des candidatures pour le Groupe spécial d'experts est fixée au 31 mars 2004. Deux coprésidents du Groupe spécial seront élus parmi les experts lors de la réunion, l'un appartenant à un pays en développement et l'autre à un pays développé.

A. Mandat

5. Le Conseil économique et social a chargé le Groupe spécial d'experts d'entreprendre les tâches suivantes :

a) Évaluer les instruments et mécanismes existants régionaux et internationaux, à caractère exécutoire ou non, qui concernent les forêts; cette évaluation comprendra une analyse des complémentarités, des lacunes et des doubles emplois, et devra tenir compte de la résolution 2/3 du Forum relative aux critères précis pour l'examen de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts¹;

b) Examiner les rapports établis par les pays, les organisations membres du Partenariat sur les forêts et le secrétariat du Forum, ainsi que les textes issus des sessions du Forum;

c) Examiner les autres conclusions de l'arrangement international sur les forêts, y compris les mesures prises par les pays pour mettre en oeuvre les propositions d'action du Groupe intergouvernemental/Forum intergouvernemental sur les forêts, ou des autres groupes d'experts, les initiatives des pays et des organisations, ainsi que les initiatives précédemment prises dans ce domaine et les

travaux relatifs aux forêts entrepris par les organisations membres du Partenariat sur les forêts;

d) Analyser l'expérience acquise dans ce domaine par les organisations ou les partenariats existants sur les questions relatives aux forêts, y compris les accords multilatéraux concernant la protection de l'environnement et les conventions et mécanismes régionaux, en examinant essentiellement les complémentarités, les lacunes et les doubles emplois;

e) Présenter pour examen à la cinquième session du Forum un éventail équilibré des options eu égard à « l'examen des éléments d'un mandat en vue de l'élaboration d'un cadre juridique concernant tous les types de forêts ».

B. Réunion du Groupe spécial d'experts

6. Conformément à la décision 2003/315 du Conseil économique et social en date du 19 décembre 2003, le Groupe spécial d'experts se réunira du 6 au 10 septembre 2004, à New York.

C. Points de vue des États membres du Forum des Nations Unies sur les forêts et des organisations membres du Partenariat sur les forêts

7. Dans sa décision 2003/299, le Conseil économique et social a invité les États membres du Forum des Nations Unies sur les forêts et les organisations membres du Partenariat sur les forêts à présenter leurs vues et à fournir des informations, au 31 janvier 2004 au plus tard, sur les préparatifs suivants relatifs à la réunion du Groupe spécial d'experts :

a) Présentation d'informations factuelles et techniques, y compris de renseignements actualisés sur les instruments et mécanismes existants régionaux et internationaux, à caractère exécutoire ou non, qui concernent les forêts et ceux d'autres organismes pertinents ainsi que sur les accords, notamment les accords multilatéraux concernant la protection de l'environnement et les conventions et mécanismes régionaux;

b) Compilation des progrès accomplis, des catalyseurs recensés et des obstacles rencontrés par les États membres et les organisations membres du Partenariat sur les forêts dans la mise en oeuvre des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts et des décisions et résolutions des sessions du Forum des Nations Unies sur les forêts;

c) Présentation détaillée de l'éventail d'options, y compris leurs modalités juridiques, financières et institutionnelles.

8. Le Conseil économique et social a également invité le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts à procéder à la compilation des vues présentées par les États membres et des informations fournies par les organisations membres du Partenariat sur les forêts au titre de la préparation de la réunion du Groupe spécial d'experts.

9. Le Conseil économique et social a également décidé qu'en plus de l'action qu'il mène pour tenir les États membres informés de l'état d'avancement de la documentation destinée au Groupe spécial d'experts, le Bureau du Forum des Nations Unies sur les forêts tiendrait des consultations avec les États membres, dans le cadre d'une réunion officielle d'une journée qui aurait lieu à New York, immédiatement après la réunion du Bureau précédant la quatrième session du Forum.

III. État d'avancement de la documentation destinée au Groupe spécial d'experts

10. Au moment de l'établissement de la présente note, seuls quelques points de vue et quelques éléments d'information avaient été communiqués au secrétariat par les États membres et par les organisations membres du Partenariat sur les forêts. Les consultations officielles mentionnées au paragraphe 9 ci-dessus n'avaient pas encore eu lieu. Toutefois, compte tenu des points de vue qui lui ont été transmis jusque-là, le secrétariat envisage d'entreprendre l'élaboration d'au moins trois documents de fond destinés au Groupe spécial d'experts et décrits ci-après. Dans la mesure du possible, le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts fera appel aux compétences disponibles au sein du Partenariat sur les forêts pour mener à bien les préparatifs de la réunion du Groupe spécial d'experts. La date limite de soumission des documents devrait se situer vers la fin du mois de juin 2004. À cette date, les documents seront affichés sur le site Web du secrétariat sous la forme de textes préliminaires non révisés. Le secrétariat fournira, sur demande, des exemplaires imprimés de ces documents.

A. Présentation d'informations factuelles et techniques

11. Le document présentant des informations factuelles et techniques a pour objet d'aider le Groupe spécial d'experts à s'acquitter des tâches visées aux alinéas a) et d) du paragraphe 5 ci-dessus. Il permettra d'actualiser les informations déjà consignées dans la documentation établie à l'intention du Groupe intergouvernemental sur les forêts et du Forum intergouvernemental sur les forêts, ainsi que dans la documentation émanant des travaux menés par le Partenariat sur les forêts et ayant trait aux informations techniques et factuelles concernant les organismes, instruments et mécanismes relatifs aux forêts. Le document tiendra particulièrement compte des faits nouveaux touchant aux instruments et mécanismes relatifs aux forêts. Il dépassera probablement la limite imposée de 8 500 mots et sera publié comme document de référence, uniquement en anglais.

B. État d'avancement de la mise en oeuvre

12. Le document sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre devrait aider le Groupe spécial d'experts à mener à bien les tâches visées à l'alinéa c) du paragraphe 5 ci-dessus. Certains points de vue communiqués au secrétariat comportent une évaluation de l'état d'avancement de la mise en oeuvre. Des rapports nationaux destinés à des sessions du Forum des Nations Unies sur les forêts et présentant un certain intérêt ont également été soumis. Le secrétariat du Forum se

servira de ces informations pour dresser le bilan des progrès accomplis, des catalyseurs recensés et des obstacles rencontrés dans la mise en oeuvre des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts et des décisions et résolutions des sessions du Forum des Nations Unies sur les forêts.

13. Ce document porte également sur le critère de « Mise en oeuvre des propositions d'action du Groupe intergouvernemental/Forum intergouvernemental sur les forêts », visé à l'alinéa a) du quatrième paragraphe de la résolution 2/3 du Forum des Nations Unies sur les forêts intitulée « Critères précis pour l'examen de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts¹ ». Une proposition relative à un mécanisme d'examen figure dans le document E/CN.18/2004/12, dont le Forum des Nations Unies sur les forêts sera saisi à sa quatrième session. Bien que la décision relative au mécanisme d'examen ne doive être prise qu'à la quatrième session, le secrétariat du Forum veillera à ce que toutes les informations recueillies sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre soient mises à la disposition du Groupe spécial d'experts lors de sa réunion.

C. Éventail d'options

14. Le document sur l'éventail d'options a pour objet d'aider le Groupe spécial d'experts à mener à bien les tâches visées aux alinéas b) et e) du paragraphe 5 ci-dessus. Les points de vue communiqués jusqu'à présent comportent, dans certains cas, une présentation détaillée de l'éventail d'options, y compris leurs modalités juridiques, financières et institutionnelles. Le secrétariat procédera à une compilation *in extenso* de ces rapports, dans la langue où ils auront été soumis, et les mettra à la disposition du Groupe spécial d'experts.

D. Autres documents

15. Le Groupe spécial d'experts sera saisi, lors de sa réunion, d'un ordre du jour provisoire annoté. Le secrétariat établira également un programme de travail provisoire sous la forme d'un document officieux.

16. La décision 2003/299 du Conseil économique et social stipule que les travaux de ce Groupe spécial d'experts s'appuieront sur les rapports des deux autres groupes spéciaux d'experts créés par la même décision, à savoir le Groupe spécial d'experts sur les méthodes et mécanismes de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports et le Groupe spécial d'experts du financement et du transfert de technologies respectueuses de l'environnement. Ces deux groupes spéciaux se sont réunis à Genève du 8 au 12 décembre et du 15 au 19 décembre 2003, respectivement. Les rapports des réunions de ces deux groupes sont consignés dans les documents E/CN.18/2004/2 et E/CN.18/2004/5. Ils seront examinés par le Forum, à sa quatrième session, et communiqués, en même temps que les résultats des délibérations de ladite session, au Groupe spécial d'experts.

17. Certains points de vue communiqués au secrétariat comportent des recommandations qui concernent les informations et la documentation de référence et que les experts pourraient juger utile de consulter avant la réunion. Comme pour les deux autres groupes d'experts, et avant la réunion du Groupe spécial d'experts,

le secrétariat affichera sur son site Web – <www.un.org/esa/forests> – des liens permettant de consulter de la documentation de référence.

Notes

- ¹ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2002, Supplément No 22 (E/2003/42)*, chap. II.B.
-